

Mobilisation collective pour le développement rural

Intitulé du projet :

CLUST : l'inter clusters d'entreprises : une réciprocité prometteuse entre ville et campagne

Chef de file : France Clusters

Contexte

Ce projet recouvre des problématiques nouvelles en lien avec la notion de territoire. Il cherche à mettre en avant ce qui distingue et rapproche les territoires ruraux et urbains en prenant en compte les communautés d'acteurs et d'entreprises (« clusters ») qui, au sein des écosystèmes territoriaux (villes associées au territoire rural), se retrouvent en pleine mutation du fait de l'évolution des marchés tout autant que des territoires et des institutions qui les accompagnent. Ces communautés d'entreprises ou clusters sont ainsi amenées à repenser leur modèle économique, leur mode d'organisation, ainsi que les types de projets et d'innovations à mettre en œuvre.

L'innovation des entreprises en milieu rural est confrontée aujourd'hui à la métropolisation croissante qui vient renforcer les processus de concentration d'activités. Les métropoles et les agglomérations peuvent toutefois constituer des ressources et des débouchés pour les entreprises localisées en milieu rural. La question du lien urbain/rural se pose par conséquent avec une certaine acuité pour les entreprises :

- en matière d'accès aux centres d'information et de recherche pour les entreprises du rural,
- en matière d'accès aux marchés métropolitains pour les entreprises du rural,
- en matière de coopérations entre entreprises du rural et des métropoles.

La perspective de "contrats de réciprocité" annoncée par le Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 vient officialiser cette coopération ville-campagne nécessaire. Le renforcement de cette coopération s'inscrit dans la perspective de transition écologique, notamment au travers de la mise en place de circuits courts et d'une recherche de répartition équilibrée des activités. Cette coopération doit viser la production d'écosystèmes territoriaux et de toutes actions susceptibles de produire du lien entre ces écosystèmes. Ainsi de nouveaux clusters doivent émerger ; ce sont des territoires de projets et de coopérations pour des entreprises qui ne s'inscrivent pas toujours dans le cadre des politiques publiques ayant accompagné jusqu'ici les anciens systèmes.

Thème : Lien rural urbain

Partenaires :

Collectif Ville Campagne, ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays)

Territoire concerné :

France entière

Type de bénéficiaires : les clusters et pôles de compétitivité, leurs entreprises, les territoires, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et les Pays

Coût total du projet : 740 k€

Part dépense publique sollicitée (Etat + Fader) : 592 k€

Dates du projet

Date de début : 01/07/2015

Date de fin : 30/06/2018

Agenda du projet/échéances clés :

18/05/2016 : réunion d'information avec les Réseaux Ruraux Régionaux

Courant 2016 : réunions de travail avec les acteurs des ateliers de co-production



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



Objectifs visés en lien avec Stratégie Europe 2020

Europe 2020 est la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale.

Par ce projet, il s'agit d'appuyer le développement économique des zones rurales au travers de la diffusion de nouvelles pratiques favorables à l'innovation et à la coopération entre les zones urbaines et les zones rurales, confrontées aujourd'hui à la métropolisation croissante qui vient renforcer les processus de concentration d'activités :

- en s'intéressant aux ressources spécifiques des espaces ruraux et à leurs potentiels d'innovation, observés à l'intérieur des pôles et clusters,
- en observant et en capitalisant sur les bonnes pratiques en matière d'innovation,
- en recherchant comment le lien urbain/rural permet de surmonter les difficultés en la matière au travers du renforcement de la coopération entre entreprises du milieu rural, et entreprises, centres d'information et de recherche des centres urbains (transfert de technologies, développement de marchés...).

Résumé du projet

Objectifs poursuivis :

1/ S'intéresser aux ressources spécifiques des espaces ruraux et à leurs potentiels d'innovation, observés à l'intérieur des pôles et clusters.

- Le but est de trouver des réponses adaptées au développement économique, social et environnemental des territoires ruraux, en lien étroit avec les clusters et autres acteurs de l'écosystème d'innovation (métropolitains).

2/ Développer les capacités de mise en réseau de ces pôles et clusters avec des acteurs du milieu urbain.

- Renforcer toute forme de coopération sur des questions transversales et d'intérêt commun
- œuvrer au développement de partenariats et de synergies avec différents acteurs à toutes les échelles territoriales
- Disséminer une bonne pratique et partager des outils, des méthodes, des connaissances pour œuvrer à la compétitivité des PME

3/ Fournir un cadre de réflexion et d'action pour les territoires qui cherchent à valoriser leurs potentiels en s'appuyant sur la mise en réseau de leurs entreprises.

- Volonté des territoires d'instaurer un dialogue entre entreprises, clusters, territoires et créer de la recherche, de l'expérimentation, de la capitalisation dans ce « ménage à 3 ».
- Avoir une relation entre territoires ruraux et métropoles, avec une approche territoriale qui donne une assise aux entreprises du milieu rural. Clusters, entreprises du milieu rural doivent prendre conscience de leur valeur dans la stratégique du territoire auquel elles appartiennent.
- Appuyer les régions dans leurs conditions de mise en œuvre de leur PDR.

Après un état des lieux de la question (coopérations entre entreprises rurales et centres de recherches en milieu urbain : problèmes, repérage de premières expériences) en 2015, seront organisés à partir de 2016 des ateliers de production ouverts aux territoires et aux entreprises, une "recherche-action" conduite avec des clusters et des territoires motivés dans l'objectif de coproduire des livrables sous forme de documents susceptibles d'être partagés au sein des réseaux.



Cette action est cofinancée
par le Fonds européen agricole
pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones
rurales.



Deux niveaux d'observations et deux domaines de travail reliés seront pris en compte de manière spécifique : le niveau territoire de projet (Pays, PNR, PETR) qui incluent villes et territoires et également, la coopération des métropoles avec les territoires (dont les Pays, PNR, PETR). Il s'agira en particulier d'appréhender comment les clusters "ruraux" ou "urbains" vivent leurs relations avec les territoires dans lesquels ils s'inscrivent, et de voir comment les territoires vivent leurs relations avec les clusters.

En outre, il est prévu de réaliser 8 mémentos de bonnes pratiques sur 8 thématiques en matière d'innovation en milieu rural et de développement du lien rural/urbain. Ces mémentos permettront d'identifier les pratiques innovantes et de les valoriser et faciliter leur appropriation par les acteurs du développement rural.

Ateliers de co-production 2016

- 1 Les outils de créativité pour développer des coopérations interentreprises sur les territoires**
 - >Fablab, tiers lieux d'innovation, espace de coworking....
 - >Comment incarner son réseau dans un lieu physique d'innovation ?
- 2 La façon de renforcer la coopération rural/urbain**
 - >Se poser des questions la relocalisation de l'économie sur le territoire, de son potentiel
 - >Analyser les contrats de réciprocité
- 3 Clusters et territoires locaux**
 - >Quelles relations clusters et organisations territoriale
 - >Optimisation des projets clusters et des projets territoriaux
- 4 Clusters et attractivité du territoire**
 - > « Pourquoi » et « comment » les clusters peuvent-ils ou doivent-ils participer à la construction et à la diffusion de l'attractivité du territoire

Ateliers de co-production 2017

- 5 Comment développer " le sentiment d'appartenance " à un réseau, à un territoire ?**
 - >Marketing territorial, marque territoriale
 - >Que signifie « sentiment d'appartenance », comment l'exprimer ?
- 6 Des nouveaux modes de financement de l'animation des coopérations interentreprises**
 - >Epargne locale, épargne associative
- 7 La RSE(T) comme vecteur de coopérations territoriales et vecteur de coopérations entre grandes entreprises et TPE, associations...**
 - >Territoires et clusters au service de la population
 - >Equipements inter-entreprises : lieux de restauration, crèche, parcs de logement, services aux salariés des PME
- 8 Les actions à mener pour développer de nouvelles approches de l'économie et de l'emploi (économie de la fonctionnalité, économie circulaire, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences...)**
 - >Economie de la fonctionnalité, économie circulaire, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Etat d'avancement du projet et principales avancées obtenues à ce stade

- 1/ Etat des lieux de la question (coopérations entre entreprises rurales et centres de recherches en milieu urbain : problèmes, repérage de premières expériences) via deux enquêtes envoyées aux clusters et aux territoires.
- 2/ Définition des thématiques d'ateliers de production à partir des remontées des deux enquêtes ci-dessus citées. Publication d'un état des lieux.
- 3/ Organisation d'un séminaire le 3 décembre 2015 rassemblant les acteurs de nos réseaux respectifs, au cours duquel les participants ont été invités à approfondir ensemble les thématiques et problématiques dans le cadre d'ateliers de travail.
- 4/ Appel à participation aux ateliers de production en cours.

Résultats attendus et bénéfices de l'action pour les acteurs du développement rural

Appuyer le développement des zones rurales au travers de la diffusion de nouvelles pratiques favorables à l'innovation et à la coopération des zones urbaines et rurales

Points d'intérêts pour le réseau rural national (cf. article 54 du RDRN°1305/2013)

- Accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural,
- Améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural,
- Favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales.

Actions de communication / capitalisation envisagées

2015 : 1. publication et communication de l'état des lieux et des actes sur séminaire de lancement. 2. Analyse des PDR dans le cadre du FEADER en faveur des coopérations inter-entreprises et du lien rural/urbain.

2016 / 2017 : les documents coproduits serviront à la mise en place de 4 séminaires d'échanges et de capitalisation à réaliser dans 4 grandes régions (périmètre au 1er janvier 2016), en lien avec les conseils régionaux et avec les réseaux ruraux régionaux. 8 Mémentos de bonnes pratiques sur 8 thématiques en matière d'innovation en milieu rural et de développement du lien rural/urbain.

2018 : la dernière année sera consacrée à une phase de communication "grand public" et de capitalisation (bonnes pratiques) et de préconisations.

Modalités de suivi / évaluation envisagées

Les modalités de suivi et d'évaluation seront réalisées par le Comité de Pilotage réunissant les partenaires du projet et viseront à apprécier en particulier :

- Le nombre d'acteurs ayant participé à des rencontres et à des enquêtes,
- Le nombre de clusters et de territoires impliqués,
- Le nombre de réseaux régionaux parties prenantes.

Pour aller plus loin, préconisations d'actions pour le Réseau rural national

Organiser une rencontre nationale sur le thème de l'innovation dans les entreprises et de la coopération rural/urbain.

Pour en savoir plus :

Personne à contacter:

Nom du contact : Elise DUREY

Structure / organisation: France Clusters

Adresse : 14 rue Passet 69007 LYON

Téléphone : 04 72 91 27 04

E-mail : elise.durey@franceclusters.fr

Rédacteur de la fiche :
Elise DUREY

Date de rédaction :
29/03/2016



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

